

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 681**4 décembre 1997****SOMMAIRE**

Agkor S.A., Luxembourg	page 32681	Kyle-Stone Holdings S.A., Luxembourg	32659
Arzachel S.A., Luxembourg	32649, 32650	L.B.M., Luxembourg Maintenance S.A., Differ-	
Bank Hapoalim (Schweiz) A.G.	32642	dange	32667
(Le) Bistrot Place de Paris, S.à r.l., Luxembg	32668	Libertim S.A., Luxembourg	32667
Capital Futures Fund, Sicav, Luxembourg	32653	Lloyds Brazil Asset Management, Sicav, Luxem-	
C.A.T. Holding S.A., Luxembourg	32650	bourg	32666
Cavem, S.à r.l., Luxembourg	32650	Lustran S.A., Luxembourg	32673
C.I.F., La Compagnie d'Investissement et de Finance		Lux Konzept S.A., Rollingen/Mersch	32666
S.A., Luxembourg	32669	Marie-Joseph S.A., Senningerberg	32675
Clisibar S.A., Luxembourg	32651	M.A.R. International S.A., Senningerberg	32664
Cofibol S.A., Luxembourg	32650	MC Marketing, S.à r.l., Stadtbredimus	32669
Comedil International S.A., Luxembourg	32687	Mebahia Harael S.A., Luxembourg	32670
Commercial Union Luxembourg Holding S.A., Lu-		Media Support S.A., Luxembourg	32676
xembourg	32651	Mentor S.A., Senningerberg	32665
Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.,		Mondioval, Sicav, Luxembourg	32664
Bascharage	32655	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	32673
Dredner RCM European Bond Fund	32684	Novinvest Holding S.A., Luxembourg	32676
Efla Holding S.A., Luxembourg	32654	Olgas S.A., Luxembourg	32656, 32657
Entreprise Roger Balthasar, S.à r.l., Luxembourg	32649	Open Lux S.A., Luxembourg	32673
EUROLOTTERIE S.A., Loterie Européenne Marke-		Palm Beach S.A., Luxembourg	32676
ting et Administration S.A., Luxembourg	32688	Pamalux S.A., Bous	32676
European American Investment Corp. S.A., Lu-		Parfint S.A.H., Luxembourg	32676
xembourg	32688	Paribas Derivatives Fund, Sicav, Luxembourg	32687
FIVEST, Financière d'Investissements S.A., Luxem-		Particap S.A., Luxembourg	32686
bourg	32661	Participation Financière Internationale S.A., Luxbg	32677
(La) Fourchette, S.à r.l., Luxembourg	32673	PA-TRA International (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Gedeau S.A., Luxembourg	32663	bourg	32674, 32675
Geduno S.A., Luxembourg	32663	Premuda International S.A.H., Luxembourg	32671
General Investments and Capital Holdings S.A.,		Real Estate Development S.A., Luxembourg	32686
Luxembourg	32661	Redelcover S.A., Luxembourg	32682
G + H Montage, S.à r.l., Luxembourg	32667	Ridgewell International S.A., Luxembourg	32686
Hofman International Inc. S.A.H., Luxembourg	32658	(Le) Run, S.à r.l., Luxembourg	32668
Holding Bergheij S.A., Senningerberg	32665	Salon Dragana, S.à r.l., Oberkorn	32684
ILC Licensing Corporation S.A., Luxembourg	32661	S.E.R.I. Pharma S.A., Luxembourg	32685
Immobilière Leamond S.A., Luxembourg	32656	Shalimar S.A., Luxembourg	32688
Infigest S.A., Luxembourg	32658	Sicav Eurocontinents (Conseil) S.A., Luxembourg	32653
International Licensing Corporation S.A., Luxem-		Sicav Eurocontinents, Sicav, Luxembourg	32652
bourg	32667	Sicav Placeuro (Conseil) S.A., Luxembourg	32670
Ipef II Holdings N° 1 S.A., Luxembourg	32657, 32658	Sicav Placeuro, Sicav, Luxembourg	32669, 32670
Iron Holding S.A., Luxembourg	32668	Sigma Food Holding S.A., Luxembourg	32686
Isorama, S.à r.l., Luxembourg	32668	Sil Investments S.A., Luxembourg	32677
Italimpex S.A., Luxembourg	32666	Sofeco S.A., Luxembourg	32686
Itmec S.A., Luxembourg	32662	Sun Industries Holding S.A., Hesperingen	32647
Jason S.A., Luxembourg	32663	Telecom International S.A., Luxembourg-Strassen	32642
(P.) Junk Bau, S.à r.l., Moutfort	32662, 32663	Top Business S.A., Luxembourg	32685
Kaupthing Management Company S.A., Luxem-		Ultracalor Nouvelle S.A., Senningerberg	32645
bourg	32668		
Komadeux Investments S.A., Senningerberg	32669		
Kortisa & Krueger Holding S.A.H., Luxembg	32669		

BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG, Aktiengesellschaft.

—
Protokoll der 181. Verwaltungsratssitzung vom 24. März 1997

Anwesend: Dr. S. Ravid, Präsident des Verwaltungsrates
 H. Baschnagel, Vizepräsident des Verwaltungsrates
 M. Amit, Mitglied des Verwaltungsrates
 Dr. R. Cohen, Mitglied des Verwaltungsrates
 Z. Fuhrman, Mitglied des Verwaltungsrates
 Dr. A. Girsberger, Mitglied des Verwaltungsrates
 W. Hirter, Mitglied des Verwaltungsrates
 W. Rom, Mitglied des Verwaltungsrates
 C. Rosenberg, Mitglied des Verwaltungsrates
 Z. Ziv, Generaldirektor
 H. Gareus, stv. Generaldirektor
 A. Brunner Dragsnes, Sekretärin des Verwaltungsrates

*Agenda:***Personal**

Mit Wirkung am 15. August 1997 wird Frau Dalia Kaizerman, israelische Staatsangehörige, in Luxemburg, zur Filialdirektorin der Filiale Luxemburg ernannt. Sie zeichnet exklusiv zu zweien. Ihre Unterschrift ist nur für die Filiale Luxemburg gültig.

Mit Wirkung am 14. August 1997 ist Herr Reuven Reuveni nicht mehr Filialdirektor der Filiale Luxemburg. Seine Unterschriftsberechtigung erlöscht an diesem Datum.

Dr. S. Ravid

A. Brunner Dragsnes

*Präsident des Verwaltungsrates**Sekretärin des Verwaltungsrates*

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33864/309/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

TELECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg-Strassen;
2. - Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg-Strassen.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TELECOM INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Strassen.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, pour le porter de son montant actuel à cinq millions de francs belges (5.000.000,- BEF), le cas échéant par l'émission d'actions, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'octobre, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit: -

1. - Monsieur Thierry Schmit, prénommé, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. - Mademoiselle Armelle Beato, prénommée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Thierry Schmit, prénommé,
- Monsieur Brunello Donati, employé, Lugano (CH),
- Mademoiselle Armelle Beato, prénommée.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2002.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 août 1997, vol. 403, fol. 21, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(33849/228/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

ULTRACALOR NOUVELLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Bredewues.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. - Monsieur Louis Buchet, administrateur de société, demeurant à B-1650 Beersel, Grote Baan 207 (Belgique);
2. - Monsieur Pierre Buchet, administrateur de société, demeurant à B-1650 Beersel, Grote Baan 205 (Belgique), ici représenté par Monsieur Louis Buchet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il, suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ULTRACALOR NOUVELLE S.A. Le siège social est établi à Senningerberg. La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'importation, l'exportation, la représentation, l'achat et la vente d'appareils permettant la combustion du mazout et du gaz ou autres sources d'énergie, ou de produits pétroliers, tous appareils de chauffage, de climatisation et d'eau chaude, tous dispositifs mécaniques, électroniques et électriques permettant la direction et la régulation des appareils de chauffage et/ou de combustion, toutes études thermiques, de réglage électrique, pneumatique ou électronique, toutes études de conditionnement d'air et d'installations sanitaires ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. La vente se fera en gros ou en détail, aussi bien à l'intérieur du Luxembourg qu'à l'étranger. La société sera amenée à effectuer des travaux de dépannage et de maintenance d'installations de chauffage et de régulations. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou finies ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par quatre cents (400) actions, chacune d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deux mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1. - Monsieur Louis Buchet, préqualifié, cinquante actions	50
2. - Monsieur Pierre Buchet, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Pierre Buchet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1650 Beersel, Grote Baan 205 (Belgique);
 - b) Monsieur Louis Buchet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1650 Beersel, Grote Baan 207 (Belgique);
 - c) Monsieur Nicolas Kieffer, administrateur de sociétés, demeurant à L-6944 Niederanven, 33, rue Dicks.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Maryse Buchet, administrateur de sociétés, demeurant à B-1650 Beersel, Grote Baan 205 (Belgique).

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

5) Le siège social est établi à L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Buchet, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 1997, vol. 501, fol. 33, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 1997.

J. Seckler.

(33850/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SUN INDUSTRIES HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am zweiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1. - Die Gesellschaft DALE FINANCE LIMITED, mit Sitz in 41 Central Chambers, Dame Court, Dublin 2 (Irland);

2. - Die Gesellschaft PHARMALUX LIMITED, mit Sitz in 41 Central Chambers, Dame Court, Dublin 2 (Irland);

beide hier vertreten durch Herrn Jürgen Arweiler, Dipl.-Kaufmann, wohnhaft in L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville, aufgrund von zwei ihm in Dublin ausgestellten Generalvollmachten, am 25. Juni 1997 respektive am 31. Januar 1997.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung SUN INDUSTRIES HOLDING S.A. wird hiernit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hesperingen.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehn, Vorschuß oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils eintausendzweihundertfünfzig Franken (1.250,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 22. August um 15.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, daß die eintausend Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1. - Die Gesellschaft DALE FINANCE LIMITED, vorbezeichnet, fünfhundert Aktien	500
2. - Die Gesellschaft PHARMALUX LIMITED, vorbezeichnet, fünfhundert Aktien	500
Total: eintausend Aktien	1.000

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so daß ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1998.
2. - Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 1999 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr hunderttausend Franken, zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville.
2. - Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
3. - Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Jürgen Arweiler, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-5887 Hesperingen, 381, route de Thionville;
 - b) Herr André Pierre, Techniker, wohnhaft in F-57180 Terville, 7, rue du 8 Mai 1945 (Frankreich);
 - c) Frau Monique Hermann, Privatbeamtin, wohnhaft in L-1335 Luxembourg, 12, rue de Cicignon.
4. - Zum Kommissar wird ernannt:
Herr Alain Vasseur, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
5. - Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2000.
6. - Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J. Arweiler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 1997, vol. 501, fol. 28, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. J. Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. September 1997.

J. Seckler.

(33848/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 29.441.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1997.

Pour ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33893/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**ARZACHEL S.A., Société Anonyme,
(anc. CANADIENNE UNIFORET S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 58.533.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANADIENNE UNIFORET S.A. (R.C. Luxembourg B numéro 58.533), avec siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 344 du 2 juillet 1997, ayant un capital social de deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), divisé en deux cent cinquante (250) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach, et désigne comme secrétaire, Monsieur Luc Pfeiffenschneider, employé privé, demeurant à Walferdange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de ARZACHEL S.A.

2) Modification afférente de l'article premier des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. - Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en ARZACHEL S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARZACHEL S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Gillen, A. Thill, L. Pfeiffenschneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 1997, vol. 501, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 1997.

J. Seckler.

(33872/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**ARZACHEL S.A., Société Anonyme,
(anc. CANADIENNE UNIFORET S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 58.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

J. Seckler.

(33873/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAVEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 10, rue des Trévières.

R. C. Luxembourg B 20.845.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1997, vol. 496, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33877/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

C.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.429.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signature.

(33876/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

COFIBOL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'Assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an aux postes d'administrateur:

Messieurs Michel Vedrenne

Jean-Jacques Pire

Roger De Cock

Sont nommés administrateurs-délégués:

Messieurs Michel Vedrenne

Jean-Jacques Pire

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33884/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons.
R. C. Luxembourg B 32.163.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33881/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

COMMERCIAL UNION LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons.
R. C. Luxembourg B 32.163.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg le mardi 1^{er} avril 1997 à 2.00 heures*

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 1996 et du compte de pertes et profits pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1996, l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, les comptes tels qu'ils ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et aux réviseurs des comptes.

L'Assemblée Générale procède à l'élection des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Administrateurs:

M. Brian Grainger, administrateur, Bruxelles, Belgique

M. Roy Kemp, administrateur, Londres, Angleterre

M. William Havaris, administrateur, Athènes, Grèce

M. Cesare Brugola, administrateur, Milan, Italie,

Nommé: M. Robert Woolf, administrateur, Londres, Angleterre

M. Mike Hemming, administrateur-délégué, Londres, Angleterre

Le conseil est autorisé à nommer les réviseurs et à fixer leur rémunération.

Un dividende de 10.000.000 LUF est approuvé et l'allocation à la réserve légale est réduite à 300.000 LUF, soit 10 % du capital actuel.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour extrait conforme

CORPORATE FUNDS MANAGEMENT SERVICES S.A.

W. Gilson

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33882/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CLISIBAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.933.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CLISIBAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 29 octobre 1993, numéro 518.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant à Biwer.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.
2. - Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. - Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce la mise en liquidation de la société à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Fernando Esquivas Moscardo, demeurant à Rio Urumea 13, Madrid, Espagne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Mesenburg, P. Ceccotti, S. Rocha, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 août 1997, vol. 403, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(33880/228/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV EUROCONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R. C. Luxembourg B 49.850.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33896/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV EUROCONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R. C. Luxembourg B 49.850.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 avril 1997

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an aux postes d'administrateur:

- Monsieur Michel Vedrenne
- Monsieur Jean-Jacques Pire
- Monsieur Michel Parizel
- Monsieur Daniel Matthys
- Monsieur Jacques Van Hecke

Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Michel Vedrenne
- Monsieur Jean-Jacques Pire

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Réviseur d'Entreprises: la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33897/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 49.851.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33898/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV EURO CONTINENTS (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 49.851.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 1997

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an aux postes d'administrateur:

Messieurs Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Michel Parizel

Sont nommés administrateurs-délégués:

Messieurs Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire

L'Assemblée Générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Commissaire:
la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33899/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITAL FUTURES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CAPITAL FUTURES FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 15 mars 1993, numéro 111.

L'assemblée est présidée par Monsieur José-Benjamin Longree, juriste, demeurant à Attert (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Roussy-le-Village (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyés aux actionnaires par lettres recommandées en date du 7 juillet 1997.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 38,831 actions en circulation, 5 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les avis indiqués dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue sous seing privé en date du 11 juin 1997 et n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Mise en liquidation de la société.
2. - Nomination de FIDUCIAIRE STEICHEN, représentée par Monsieur Georges Deitz, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. - Fixation de la date de la deuxième assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du liquidateur et qui nommera un commissaire à la liquidation de la Société.

4. - Fixation de la date de la troisième assemblée générale des actionnaires qui entendra le rapport du commissaire à la liquidation et qui décidera de la clôture de la liquidation de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIDUCIAIRE STEICHEN, ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Georges Deitz.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le 25 juillet 1997 comme date de la deuxième assemblée générale des actionnaires pour entendre le rapport du liquidateur et pour nommer un commissaire à la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le 6 août 1997 comme date de la troisième assemblée générale des actionnaires pour entendre le rapport du commissaire à la liquidation et pour décider la clôture de la liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.B. Longree, A. Felten, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 1997, vol. 402, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(33874/228/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

EFLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.026.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-fifth day of the month of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Appeared:

Mr Patrick Goodman, Vice-President, residing in Arlon, Belgium (the proxy), acting as a special proxy of EQUITY FUND OF LATIN AMERICA, a Sicav established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg (the Company);

by virtue of a proxy under private seal given on 17th March, 1997, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act in connection with EFLA HOLDING S.A., having its registered office, 16, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg, section B, number 31.026, incorporated by a deed of notary Christine Doerner, residing in Bettembourg, on 11th July, 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 353 of 30th November, 1989, the Articles of Incorporation of which were amended for the last time on 20th May, 1992, published in the Mémorial number 497 of 31st October, 1992:

1. The issued capital of EFLA HOLDING S.A. amounts to USD 40,000.-, consisting of 400 registered shares with a par value of USD 100.- per share, totally paid in.
2. The Company agrees to acquire the share of EFLA HOLDING S.A. held by CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.
3. That the Company becomes therefore the owner of all issued shares of EFLA HOLDING S.A.
4. That the Company declares to have full knowledge of the financial standing and situation of EFLA HOLDING S.A.
5. That as only shareholder, the Company declares to proceed to the dissolution of EFLA HOLDING S.A.
6. That the Company will receive all assets of EFLA HOLDING S.A. and will be liable for all liabilities of the dissolved EFLA HOLDING S.A.
7. That the Company gives discharge to all directors and the statutory auditor of EFLA HOLDING S.A.

8. That the corporate books and accounts of the dissolved EFLA HOLDING S.A. will be available at the former registered office of EFLA HOLDING S.A., 16, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg during the next five years.

9. That the proxy holder may proceed to the cancellation of the register of shareholders of EFLA HOLDING S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy, signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.
Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Goodman, Vice-Président, demeurant à Arlon, Belgique (le «mandataire»);
agissant en sa qualité de mandataire spécial de EQUITY FUND OF LATIN AMERICA, une Sicav de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg (la «Société»);

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 17 mars 1997, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter en relation avec EFLA HOLDING S.A., ayant son siège social, 16, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 31.026 constituée par acte du notaire Christine Doerner, résidant à Bettembourg en date du 11 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 du 30 novembre 1989, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 497 du 31 octobre 1992:

1. Le capital de EFLA HOLDING S.A. s'élève à USD 40.000,-, représenté par 400 actions nominatives ayant une valeur nominale de USD 100,- par action, entièrement libéré.

2. La Société est d'accord pour acquérir l'unique action de EFLA HOLDING S.A. détenue par CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

3. Que la Société devient en conséquence le propriétaire de toutes les actions émises de EFLA HOLDING S.A.

4. Que la Société déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de EFLA HOLDING S.A.

5. Qu'en tant qu'unique actionnaire, la Société déclare vouloir procéder à la dissolution de EFLA HOLDING S.A.

6. Que la Société recevra tous les avoirs de EFLA HOLDING S.A. et sera tenue de toutes les obligations de la société dissoute EFLA HOLDING S.A.

7. Que la Société accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de EFLA HOLDING S.A.

8. Que les livres et comptes de la société dissoute EFLA HOLDING S.A. seront disponibles à l'ancien siège social de EFLA HOLDING S.A., 16, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg, pendant une durée de 5 ans.

9. Que le mandataire pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires de EFLA HOLDING S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

En cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Goodman, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 1997, vol. 403, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(33892/228/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.758.

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on September 16th, 1997, vol. 497, fol. 58, case 10, has been deposited at the record office of Trade Register of Luxembourg, on September 17th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

Profit for the year	LUF	91,806,489.-
Legal reserve	LUF	(4,590,324.-)
To be carried forward	LUF	87,216,165.-

As for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 16th, 1995.

Signature.

(33891/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

IMMOBILIERE LEAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.576.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société

IMMOBILIERE LEAMOND S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(33933/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**OLGAS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 55.834.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLGAS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, section B sous le numéro 55.834, constituée suivant acte reçu le 25 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 547 du 25 octobre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.200 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'ocroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter à partir du 1^{er} août 1997 le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, H. Janssen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1997, vol. 101S, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

C. Hellinckx.

(33979/215/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

OLGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 55.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour le notaire.

(33980/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

IPEF II HOLDINGS N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, et

- Monsieur Gian Luca Pozzi, chef de service principal, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée IPEF II HOLDINGS N° 1 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux en date du 20 mai 1997, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 21 août 1997,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

2. Qu'aux termes de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à LUF 115.000.000,- (cent quinze millions de francs luxembourgeois), représenté par 115.000 (cent quinze mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts sont libellés comme suit:

De plus, le conseil d'administration de la société est autorisé à émettre des nouvelles actions à concurrence du capital autorisé en une fois ou en partie et en temps qu'il appartiendra, pendant une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en décidant d'émettre des actions représentant soit entièrement ou partiellement une telle augmentation et d'accepter les souscriptions de ces actions en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les conditions de telles souscriptions.

Chaque fois que le conseil d'administration effectuera des augmentations de capital, telles qu'autorisées ci-avant, l'article 5 des statuts de la société sera modifié afin de refléter le résultat de telles opérations et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser les mesures nécessaires dans le but d'obtenir exécution et publication de tels modifications, en concordance avec la loi.

3. Que dans sa réunion du 21 août 1997 le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche jusqu'à concurrence de LUF 54.650.000,- (cinquante-quatre millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 55.900.000,- (cinquante-cinq millions neuf cent mille francs luxembourgeois), par la création de 54.650 (cinquante-quatre mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire qui souscrit toutes les 54.650 (cinquante-quatre mille six cent cinquante) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de la contre-valeur en liras italiennes de LUF 54.650.000,- (cinquante-quatre millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois), l'autre actionnaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4. La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La contre-valeur en liras italiennes de LUF 54.650.000,- (cinquante-quatre millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à LUF 55.900.000,- (cinquante-cinq millions neuf cent mille francs luxembourgeois), et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et française, aura dorénavant la teneur suivante:

«The subscribed capital of the Corporation is set at LUF 55,900,000.-, divided into 55,900 shares with a par value of LUF 1,000.- per share.»

«Le capital social de la société est fixé à LUF 55.900.000,- (cinquante-cinq millions neuf cent mille francs luxembourgeois), divisé en 55.900 (cinquante-cinq mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 630.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. L. Pozzi, G. Stoffel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 101S, fol. 36, case 6. – Reçu 546.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

J. Delvaux

(33939/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

IPEF II HOLDINGS N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.558.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté en date du 22 août 1997 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son confrère dûment empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

J. Delvaux.

(33940/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.589.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(33934/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

HOFMAN INTERNATIONAL INC. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 22.614.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(33926/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

KYLE-STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-ninth of August.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the holding company KYLE-STONE HOLDINGS S.A., with its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated on the 1st of July 1991, published in the Mémorial C number 473 of December 30th, 1991, the Articles of Incorporation of which have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 9th of July 1991, published in the Mémorial C number 24 of January 23rd, 1992;
- on the 29th of July 1991, published in the Mémorial C number 44 of February 6th, 1992;
- on the 8th of December 1992, published in the Mémorial C number 81 of February 19th, 1993;
- on the 16th of September 1994, published in the Mémorial C number 545 of December 28th, 1994.

The meeting was presided over by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in L-1368 Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Mr Paul Leyder, employee, residing in Platen.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Hack, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

2) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

3) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

4) That the agenda of the meeting is the following:

to increase the issued capital of the Company from GBP 1,373,000.- to GBP 1,761,500.-;

to issue 388,500 new shares with a par value of GBP 1.- per share in the name of Mr John Kyle Stone;

to reformulate article 5 of the company's articles of incorporation in accordance with the above decisions.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital from one million three hundred and seventy-three thousand Pound Sterling (GBP 1,373,000.-) to one million seven hundred and sixty-one thousand five hundred Pound Sterling (1,761,500.-) by the issue of three hundred and eighty-eight thousand five hundred (388,500) new shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share.

All other shareholders having waived their preferential subscription right, the shares newly issued have been subscribed to and fully paid up in cash by Mr John Kyle Stone, chief executive, residing in L-7423 Dondelange, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed.

Proof was given to the undersigned notary that the equivalent of the increase of capital is available to the Company.

Second resolution

As a result of the foregoing, the meeting decides to reformulate article 5 second paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. Second paragraph.** The subscribed capital is fixed at one million seven hundred and sixty-one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,761,500.-), divided into one million seven hundred and sixty-one thousand five hundred (1,761,500.-) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, fully paid up.»

First and third paragraph are abolished.

Estimation

For the purposes of registration, the present increase of capital is valued at twenty-three million one hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety Luxembourg francs.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Corporation as a result of the presently stated increase of capital, are estimated approximately at three hundred thousand Luxembourg francs (300,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KYLE-STONE HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 473 du 30 décembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentaire en date:

- du 9 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 24 du 23 janvier 1992;
- du 29 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 44 du 6 février 1992;
- du 8 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 81 du 19 février 1993;
- du 16 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 545 du 28 décembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Paul Leyder, employé privé, demeurant à Platen.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Manuel Hack, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

1) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3) Que la présente assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital de la société de GBP 1.373.000,- à GBP 1.761.500,-;
- Emission de 388.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de GBP 1,- par action au nom de M. John Kyle Stone;
- Modification afférente de l'article 5 des statuts eu égard aux décisions à prendre.

Après approbation de tout ce qui précède par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un million trois cent soixante-treize mille livres sterling (GBP 1.373.000,-) à un million sept cent soixante et un mille cinq cents livres sterling (GBP 1.761.500,-) par la création de trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents (388.500) actions nouvelles avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par action.

Tous les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par la Monsieur John Kyle Stone, directeur général de société demeurant à L-7423 Dondelange, ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, prénommé.

Preuve a été donnée au notaire instrumentaire que l'équivalent de l'augmentation de capital est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite la résolution que précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, deuxième alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million sept cent soixante et un mille cinq cents livres sterling (GBP 1.761.500,-), divisé en un million sept cent soixante et un mille cinq cents (1.761.500,-) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.»

Les alinéas 1 et 3 sont supprimés.

Evaluation

Pour les besoins de l'Enregistrement l'augmentation de capital qui précède est estimée vingt-trois millions cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois.

Les frais, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit qui incombent la société sont estimés approximativement à trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,-).

Plus rien ne figurant l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: O. Ferres, P. Leyder, M. Hack, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1997, vol. 829, fol. 60, case 8. – Reçu 233.255 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 1997.

J. Elvinger.

(33953/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

ITMEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.181.

Les comptes annuels, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33944/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

ITMEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 50.181.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,
gehalten am 11. September 1997 um 10.00 Uhr*

Die Gesellschafter haben einstimmig die nachstehenden Beschlüsse gefaßt:

1. Beschluß

Auf die formellen Anforderungen betreffend der Einladung der Aktionäre zur ordentlichen Hauptversammlung wird verzichtet.

2. Beschluß

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte und vom Kommissar geprüfte Lagebericht und der Rumpfbjahresabschluß zum 31. März 1997 nebst Gewinn- und Verlustrechnung für das an diesem Stichtag abgelaufene Rumpfbgeschäftsjahr werden in den diesem Protokoll beigefügten Fassungen genehmigt.

3. Beschluß

Den Mitgliedern des Verwaltungsrats und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das am 31. März 1997 abgelaufene Rumpfbgeschäftsjahr Entlastung erteilt.

4. Beschluß

Der in dem Abschluß des zum 31. März 1997 abgelaufenen Rumpfbgeschäftsjahres ausgewiesene Fehlbetrag in Höhe von 7.503,- GBP wird auf neue Rechnung vorgetragen.

5. Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars werden bis zum Ablauf der ordentlichen Hauptversammlung, die über das zum 31. März 1998 endende Geschäftsjahr beschließt, verlängert.

6. Beschluß

Der Verlegung des Gesellschaftssitzes an 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, wird bestätigt.

Für die Richtigkeit des Auszugs
ITMEC S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33945/729/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

P. JUNK BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5335 Moutfort, 14A, Soibelwee.
H. R. Luxemburg B 41.600.

AUSZUG

Laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 29. August 1997, einregistriert in Luxemburg, am 3. September 1997, Band 101S, Blatt 49, Feld 1, teilen die Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung P. JUNK BAU, S.à r.l., mit Sitz in L-5335 Moutfort, 14A, Soibelwee, sich folgendermassen auf:

1.- Herr Heinz Junk, Maschinenbauer, wohnhaft in D-Freudenburg, fünfzehn Anteile	15
2.- Herr Robert Junk, Hochbautechniker, wohnhaft in D-Freudenburg, fünfzehn Anteile	15
3.- Herr Joachim Junk, Hochbautechniker und Maurermeister, wohnhaft in D-Saarlouis, fünfunddreißig Anteile	35
4.- Herr Peter Junk, Diplomingenieur, wohnhaft D- Freudenburg, fünfunddreißig Anteile	35
Total: einhundert Anteile	100

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, erteilt.

Luxemburg, den 16. September 1997.

E. Schlessler.

(33948/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

P. JUNK BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 14A, Soibelwee.

R. C. Luxembourg B 41.600.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

E. Schlessler.

(33949/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

JASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.813.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 6,
a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(33946/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

JASON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.813.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 1997

– L'assemblée réélit MM. Johan Dejans et Eric Vanderkerken et Madame Carine Bittler aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans.

– L'assemblée réélit BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2003.

Luxembourg, le 10 septembre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33947/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

GEDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.906.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 4, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour GEDEAU S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33917/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

GEDUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.249.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 3, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour GEDUNO S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33918/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A.

M. Backes

Administrateur

(33963/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Extraits de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 1997

Sont nommés administrateurs pour une durée d'une année, leur mandat se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1997:

- Monsieur Marc Backes, employé privé, Dudelange;
- Monsieur Lucien Ernster, administrateur de sociétés, Mamer;
- Madame Bernadette Ritz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., est nommée commissaire pour une durée d'une année, son mandat se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 10 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme

M.A.R. INTERNATIONAL S.A.

M. Backes

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33964/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MONDIOVAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.173.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société MONDIOVAL, SICAV, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 mai 1986, numéro 140.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 avril 1994, numéro 136.

L'assemblée est présidée par Madame Christiane List-Boes, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Martin Bock, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Anne-Marie Muller, employée privée, demeurant à Viville (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

II. Qu'il appert de cette liste de présence que des 61 actions en circulation, 1 action est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:

4 août 1997, et

11 août 1997;

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

4 août 1997, et

11 août 1997.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société avec effet à la date de la passation de la présente résolution.

2. Nomination de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. comme liquidateur de la société.

La Société ayant perdu plus de 3/4 du capital social, les conditions de quorum du deuxième alinéa de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies et la présente assemblée peut délibérer valablement.

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. List-Boes, M. Bock, A.-M. Muller, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 août 1997, vol. 403, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(33976/228/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 24.127.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration,
tenu en date du 4 septembre 1997*

Le conseil d'administration prend note et accepte la démission de Monsieur Christian Fabert comme administrateur et décide de nommer Madame Bernadette Ritz en son remplacement. Madame Ritz terminera le mandat de Monsieur Fabert qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

Senningerberg, le 8 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme

MENTOR S.A.

M. Backes

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33975/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

HOLDING BERGHEIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 23.623.

Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 septembre 1997

Le conseil d'administration prend note et accepte la démission de Monsieur Christian Fabert comme administrateur et décide de nommer Madame Bernadette Ritz en son remplacement. Madame Ritz terminera le mandat de Monsieur Fabert qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1998.

Senningerberg, le 8 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme

HOLDING BERGHEIJ S.A.

M. Backes

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33927/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LUX KONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean-Jacques Duson, gérant de sociétés, demeurant à B-1080 Bruxelles, 190, avenue E. Bénès, ici représenté par Monsieur Yves Scharlé, expert-comptable, demeurant à Rollingen/Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 13 mai 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

– La société anonyme LUX KONCEPT S.A., avec siège social à Rollingen/Mersch, a été constituée par acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 6 octobre 1994, numéro 382.

– Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 8 septembre 1995, numéro 440.

– La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

– Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir le comparant au présent acte.

– L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société LUX KONCEPT S.A.

– Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société LUX KONCEPT S.A.

– Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

– Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société LUX KONCEPT S.A.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Scharlé, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 1997, vol. 403, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(33961/228/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LLOYDS BRAZIL ASSET MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.223.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1997, vol. 497, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signatures.

(33959/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 52.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Signatures.

(33943/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LUXEMBOURG MAINTENANCE (L.B.M.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 66, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 53.567.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1997.

Pour LUXEMBOURG MAINTENANCE (L.B.M.) S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33962/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LIBERTIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1997 à 11.00 heures

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie, ce jour, en son siège social. Les membres présents détenant la totalité des parts, elle peut valablement délibérer.

Monsieur C. Smal est nommé président de l'assemblée; Monsieur J. Zeimet est désigné en qualité de scrutateur.

L'ordre du jour est la démission et la nomination d'administrateurs.

MM. C. Smal et F. Leclair présentent leur démission qui est acceptée, pour l'un et pour l'autre, à l'unanimité des voix; l'assemblée leur donne quitus pour les fonctions qu'ils ont exercées jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme à la majorité des voix:

M. C. Smal, financier, demeurant 11, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué;

Mme H. de Coninck, administrateur de sociétés, demeurant à Ramsgate, Kent, U.K., 16, Nelson Crescent, à la fonction d'administrateur;

M. E. Deleuze, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 10, avenue des Chênes, à la fonction d'administrateur.

Fait à Luxembourg, en 3 exemplaires.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33958/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

G + H MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.
R. C. Luxembourg B 17.194.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Pour G + H MONTAGE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33922/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

INTERNATIONAL LICENSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.381.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue à Hong Kong, le 24 juillet 1997

« (. . .) il est décidé, à l'unanimité:

de transférer le siège social de la société du 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg (. . .) ».

Luxembourg, le 20 août 1997.

Pour la société
KPMG Tax Consulting
Son mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33937/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

IRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.165.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 497, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour la société
Signature

(33941/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

ISORAMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée générale extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée ISORAMA, ayant son siège social au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce 15 septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le présent changement de gérant:

La démission de Madame Carole Cariaux, demeurant à B-Tirlemont, est acceptée et prendra cours à partir du 15 septembre 1997.

Monsieur Guy Theys, demeurant à B-Dinant, est nommé à sa place.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Guy Theys, prénommé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33942/692/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

KAUPTHING MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 56.157.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD
LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Visconti T. Miles

Fondé de pouvoir Sous-Directeur

(33950/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LE RUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Il a été décidé que le siège de la société LE RUN, S.à r.l., a été transféré avec effet immédiat au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour publication conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33957/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LE BISTROT PLACE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 39.063.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Pour LE BISTROT PLACE DE PARIS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33956/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

KOMADEUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 57.631.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 5 septembre 1997

L'assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur Christian Fabert et Monsieur Hein Poelmans comme administrateur.

Madame Bernadette Ritz et Monsieur Marc Backes sont nommés administrateur, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.

Senningerberg, le 8 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme
KOMADEUX INVESTMENTS S.A.
M. Backes
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33951/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

KORTISA & KRUEGER HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 19.827.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société
KORTISA & KRUEGER HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(33952/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LA COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCE C.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 8.715.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

Société Anonyme

P. Visconti L. Grégoire
Fondé de pouvoir *Sous-Directeur*

(33954/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MC MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 20.775.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

(33966/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33995/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 avril 1997

L'assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste d'administrateur:

- Monsieur Michel Vedrenne;
- Monsieur Jean-Jacques Pire;
- Monsieur Bernard Busschaert;
- Monsieur Jean-Marie Legrand;
- Monsieur Patrick Legrand;
- Monsieur Daniel Matthys;
- Monsieur Jacques Van Hecke.

Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Michel Vedrenne;
- Monsieur Jean-Jacques Pire.

L'assemblée générale a nommé, à l'unanimité, au poste de réviseur d'entreprises:

La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33996/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 31.055.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33997/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SICAV PLACEURO (CONSEIL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R. C. Luxembourg B 31.055.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 1997

L'assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste d'administrateur:

- Monsieur Michel Vedrenne;
- Monsieur Jean-Jacques Pire;
- Monsieur Michel Parizel.

Sont nommés administrateurs-délégués:

- Monsieur Michel Vedrenne;
- Monsieur Jean-Jacques Pire.

L'assemblée générale a nommé, à l'unanimité, au poste de réviseur d'entreprises:

La FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33998/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MEBAHIA HARAEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 56.952.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (232.376,-)

Luxembourg, le 8 septembre 1997.

Signature.

(33973/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.030.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.030.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 1991, publié au Mémorial C, numéro 273 du 17 juillet 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 138 du 20 mars 1996.

Ladite société a un capital social actuel de vingt milliards de liras italiennes (20.000.000.000,- ITL), représenté par deux cent mille (200.000) actions de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Sandro Capuzzo, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de vingt milliards de liras italiennes (20.000.000.000,- ITL) est dûment représentée à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de ITL 10.000.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de ITL 20.000.000.000,- à ITL 30.000.000.000,- par la création et l'émission de 100.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de ITL 100.000,- chacune, à souscrire et à libérer entièrement, donnant le même droit des anciennes actions.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par:

a) versement en numéraire à hauteur de ITL 2.500.000.000,- et

b) conversion de deux créances certaines, liquides et exigibles contre la société, l'une de ITL 3.000.000.000,- et l'autre de la contre-valeur en USD de ITL 4.500.000.000,-.

3. Augmentation du capital social autorisé jusqu'à concurrence de ITL 50.000.000.000,-.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Paiement des frais de l'augmentation de capital à régler au notaire, qui sont estimés à 2.270.000,- LUF.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes),

en vue de porter le capital social de ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de liras italiennes) à ITL 30.000.000.000,- (trente milliards de liras italiennes),

par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles, d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer entièrement, donnant le même droit des actions anciennes.

*Deuxième résolution
souscription - libération*

Est intervenue la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par:

Messieurs Gustave Stoffel et Federico Franzina, prénommés,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 septembre 1997 à Genova (I).

laquelle, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire la totalité des 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, qu'elle libère intégralement comme suit:

a) par un versement en numéraire à hauteur de ITL 2.500.000.000,-, lequel versement est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

et

b) par l'apport de deux créances certaines, liquides et exigibles, détenues par l'actionnaire majoritaire contre la société,

l'une de ITL 3.000.000.000,- et l'autre de la contre-valeur en USD de ITL 4.500.000.000,-,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur la base des vérifications effectuées, nous sommes d'avis que le mode d'évaluation proposé par le Conseil d'Administration pour déterminer la valeur des deux créances détenues par PREMUDA SpA d'un montant de ITL 7.500.000.000,- est approprié dans les circonstances.

Le mode d'évaluation des deux créances conduit, à notre avis, à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 75.000 actions nouvelles de ITL 100.000 chacune, à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription de l'autre actionnaire de la société, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à ce droit,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Cet actionnaire déclarant connaître parfaitement la situation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de ITL 50.000.000.000,- (cinquante milliards de liras italiennes), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, et de donner pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le trois (3) septembre 2002, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société et autorisation expresse au Conseil d'Administration à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir des souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations du capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à ITL 30.000.000.000,- (trente milliards de liras italiennes), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à ITL 50.000.000.000,- (cinquante milliards de liras italiennes), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 (trois) septembre 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Sixième résolution

L'assemblée donne tout pouvoir au Conseil d'Administration pour le paiement des frais du présent acte, lequel est évalué à la somme de 2.270.000,- LUF.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 211.090.000,- LUF.
 Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 2.270.000,- LUF.
 L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
 Signé: G. Stoffel, F. Franzina, S. Capuzzo, J. Delvaux.
 Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 101S, fol. 56, case 10. – Reçu 2.115.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997. J. Delvaux.
 (33999/208/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LA FOURCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.
 R. C. Luxembourg B 27.682.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1997, vol. 101S, fol. 43, case 3, que la société à responsabilité limitée LA FOURCHETTE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station, a été dissoute d'un commun accord des associés, en date du 29 mai 1997, la liquidation ayant eu lieu aux droits des parties, les livres et documents de la société étant conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997. E. Schlessler.
 (33955/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 36.216.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1997, vol. 497, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour la société
 Signature

(33977/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

LUSTRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 43.065.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

Pour la société
 FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.
 Signature

(33960/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

OPEN LUX S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
 H. R. Luxemburg B 56.642.

Die Generalversammlung der Aktionäre vom heutigen Tage beschließt, den Sitz der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, nach L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}, zu verlegen.

Luxemburg, den 31. Juli 1997.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, en août 1997, vol. 496, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(33981/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PA-TRA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.085.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

(33988/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PA-TRA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.085.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

(33989/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PA-TRA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.085.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

(33990/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PA-TRA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.085.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
qui s'est tenue à 13.00 heures le 18 juin 1996 à Luxembourg,
portant sur les exercices sociaux des années 1994 et 1995*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité:

1. d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995;
2. de reporter à nouveau les résultats des exercices pour les années 1994 et 1995;
3. d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs: CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., M. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, pour les actes passés et les opérations effectuées au cours des exercices sociaux de 1994 et 1995;
4. de révoquer le mandat d'administrateur de M. Trakhtenberg et de nommer en son remplacement DENNING COMPANY S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002;
5. de reconduire le mandat d'AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1997;
6. de transférer le siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 13.15 heures.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33991/746/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PA-TRA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.085.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
qui s'est tenue à 13.00 heures le 17 avril 1997 à Luxembourg*

L'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, pour les actes et opérations effectués au cours de leur mandat.

2. Révocation du mandat d'administrateur de Mme Trakhtenberg et de CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et du mandat de commissaire aux comptes d'AUTONOME DE REVISION.

3. Nomination en remplacement de HILLARY S.A. et de FENNEL INTERNATIONAL LIMITED en tant qu'administrateurs et de DURYMONT INC. en tant que commissaire aux comptes. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 13.15 heures.

DENNING COMPANY S.A.
Administrateur

BELGRAVIA LTD
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33992/746/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PA-TRA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.085.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
qui s'est tenue à 13.00 heures le 17 juin 1997 à Luxembourg,
portant sur l'exercice social de l'année 1996*

L'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels sont acceptés sans aucune restriction, le résultat de l'exercice pour l'année 1996 est reporté à nouveau.

2. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les opérations effectuées et les actes passés au cours de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 13.15 heures.

DENNING COMPANY S.A.
Administrateur

BELGRAVIA LTD
Administrateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33993/746/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MARIE-JOSEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 57.638.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 5 septembre 1997

L'assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur Christian Fabert et Monsieur Hein Poelmans comme administrateur.

Madame Bernadette Ritz et Monsieur Marc Backes sont nommés administrateur, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 1997.

Senningerberg, le 8 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme
MARIE-JOSEPH S.A.
M. Backes
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33965/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

MEDIA SUPPORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.921.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(33974/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

NOVINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.681.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(33978/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PALM BEACH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.588.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour PALM BEACH S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(33984/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7412 Bous, 5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.444.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société prise en date du 10 septembre 1997, que Monsieur Christian Berbe, employé privé, demeurant à Bour, a été nommé administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2003.

Monsieur Christian Berbe peut engager la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière.

Pour copie conforme

A. Marc

Avocat-avoué

Pour extrait conforme

C. Werer

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33985/282/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PARFINT S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.574.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société PARFINT S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(33986/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PARTICIPATION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.367.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

G. Ludovissy

Avocat-avoué

(33987/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.609.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twelfth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SIL INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its corporate seat in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B number 58.609, incorporated by a notarial deed on the 12th of March 1997, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided over by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mr Alex Sulkowski, tax advisor, residing in Elvange (Luxembourg).

The meeting elected as scrutineer, Mr Paul Leyder, employee, residing in Roodt/Redange (Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Temporary abolishment of the nominal value of the Company's shares;
2. Conversion of the Company's share capital from Luxembourg Francs into Spanish Pesetas, based on the exchange rate as of April 1, 1997 (100.- ESP = 24.3395 LUF) which will bring the Company's share capital to five million one hundred and thirty-five thousand six hundred and eighty-four Spanish Pesetas (ESP 5,135,684.-);
3. Decrease of the share capital by the amount of one thousand six hundred and eighty-four Spanish Pesetas (ESP 1,684.-) to bring it down to five million one hundred and thirty-four thousand Spanish Pesetas (ESP 5,134,000.-);
4. Establishment of the nominal value per share at one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-);
5. Capital increase to the extent of one billion nine hundred and fifty-seven million eight hundred and sixty-six thousand Spanish Pesetas (ESP 1,957,866,000.-) in order to raise it from five million one hundred and thirty-four thousand Spanish Pesetas (ESP 5,134,000.-) to one billion nine hundred and sixty-three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-) by the issue of one million nine hundred and fifty-seven thousand eight hundred and sixty-six (1,957,866) new shares with a nominal value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each and a total issue premium of five hundred and thirty-seven million Spanish Pesetas (ESP 537,000,000.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares;

6. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of new shares</i>	<i>Assorted Issue premium</i>
MERCAPITAL S.A., Calle Fortuny 6, E-28010 Madrid	1,338,817	ESP 366,949,333.-
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, Rokin 55, P.O. Box 243, 1012 KK Amsterdam (The Netherlands)	619,049	ESP 170,050,667.-
Total:	<u>1,957,866</u>	<u>ESP 537,000,000.-</u>

7. Subscription and full payment of one million nine hundred and fifty-seven thousand eight hundred and sixty-six (1,957,866) new shares and the assorted issue premium of five hundred and thirty-seven million Spanish Pesetas (ESP 537,000,000.-);

8. Amendment of article five, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at one billion nine hundred and sixty-three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-), represented by one million nine hundred and sixty-three thousand (1,963,000) shares of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, fully paid up.»;

9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to temporarily abolish the nominal value of the Company's shares.

Second resolution

The meeting resolved to convert the Company's share capital from Luxembourg Francs into Spanish Pesetas, based on the exchange rate as of April 1st, 1997 (100.- ESP = 24.3395 LUF) which will bring the Company's share capital to five million one hundred and thirty-five thousand six hundred and eighty-four Spanish Pesetas (ESP 5,135,684.-).

Third resolution

The meeting resolved to decrease the share capital by the amount of one thousand six hundred and eighty-four Spanish Pesetas (ESP 1,684.-) to bring it down to five million one hundred and thirty-four thousand Spanish Pesetas (ESP 5,134,000.-). The shareholders waive their right to reimbursement of the amount due to them and decide to allocate it to the legal reserve.

Fourth resolution

The meeting resolved to establish the nominal value per share at one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-).

Fifth resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one billion nine hundred and fifty-seven million eight hundred and sixty-six thousand Spanish Pesetas (1,957,866,000.-) in order to raise it from five million one hundred and thirty-four thousand Spanish Pesetas (ESP 5,134,000.-) to one billion nine hundred and sixty-three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-) by the issue of one million nine hundred and fifty-seven thousand eight hundred and sixty-six (1,957,866) new shares with a nominal value of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, and a total issue premium of five hundred and thirty-seven million Spanish Pesetas (ESP 537,000,000.-), vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Sixth resolution

The meeting resolved to agree to the following subscriptions:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of new shares</i>	<i>Assorted Issue premium</i>
MERCAPITAL S.A., prenamed	1,338,817	ESP 366,949,333.-
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, prenamed	619,049	ESP 170,050,667.-
Total:	1,957,866	ESP 537,000,000.-

Intervention – Subscription – Payment

Thereupon the shareholder MERCAPITAL S.A., prenamed, declared to subscribe to one million three hundred and thirty-eight thousand eight hundred seventeen (1,338,817) new shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of one billion three hundred and thirty-eight million eight hundred and seventeen thousand Spanish Pesetas (ESP 1,338,817,000.-) together with the assorted issue premium of three hundred and sixty-six million nine hundred and forty-nine thousand three hundred and thirty-three Spanish Pesetas (ESP 366,949,333.-), by contribution in cash of one billion three hundred and sixty-five million seven hundred and sixty-six thousand three hundred and thirty-three Spanish Pesetas (ESP 1,365,766,333.-) and by contribution in kind of a promissory note issued by OCCIDENTAL HOTELES MANAGEMENT S.A. c/o José Abascal, 58, E-28003 Madrid in favor of MERCAPITAL S.A., which is hereby transferred to and accepted by the Company and which is valued by the directors at the amount of three hundred and forty million Spanish Pesetas (ESP 340,000,000.-) and subject to an independent auditor's report, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, established by ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, with registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, which concludes as follows:

«Conclusion

Based on the work performed and described in our report, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind of a promissory note for an amount of ESP 340,000,000 by MERCAPITAL which corresponds at least in number and in value to the 266,753 shares to be issued in exchange by SIL INVESTMENTS S.A., with a nominal value of ESP 1,000.- each and a total assorted share premium of ESP 73,247,000.-

ARTHUR ANSERSEN
Société Civile
Réviseurs d'entreprises
Signatures»

Prementioned report being initialled ne varietur, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon the shareholder of THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY B.V., prenamed, declared to subscribe to six hundred and nineteen thousand forty-nine (619,049) new shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of six hundred and nineteen million forty-nine thousand Spanish Pesetas (ESP 619,049,000.-) together with the assorted issue premium of one hundred and seventy million fifty thousand six hundred and sixty-seven Spanish Pesetas (ESP 170,050,667.-), by contribution in cash of seven hundred and eighty-nine million ninety-nine thousand six hundred and sixty-seven Spanish Pesetas (ESP 789,099,667.-).

The amount of two billion one hundred and fifty-four million eight hundred and sixty-six thousand Spanish Pesetas (ESP 2,154,886,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five, first paragraph of the Articles of Incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one billion nine hundred and sixty-three million Spanish Pesetas (ESP 1,963,000,000.-), represented by one million nine hundred and sixty-three thousand (1,963,000) shares of one thousand Spanish Pesetas (ESP 1,000.-) each, fully paid up.»

Pro fisco

For the purpose of registration, the increase of capital including the issue premium are valued at six hundred seven million two hundred and thirty-eight thousand Luxembourg Francs (LUF 607,238,000.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six million three hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 6,300,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg, section B n° 58.609, constituée suivant acte reçu en date du 12 mars 1997, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alex Sulkowski, conseil fiscal, demeurant à Elvange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Leyder, employé privé, demeurant à Roodt/Redange (Luxembourg).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000.-), est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abolition temporaire de la valeur nominale des actions de la société;
2. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en pesetas espagnoles, sur base du cours de change au 1^{er} avril 1997 (100,- ESP = 24,3395 LUF), ce qui portera le capital social à cinq millions cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre pesetas espagnoles (ESP 5.135.684,-);
3. Réduction du capital social d'un montant de mille six cent quatre-vingt-quatre pesetas espagnoles (ESP 1.684,-), pour le ramener à cinq millions cent trente-quatre mille pesetas espagnoles (ESP 5.134.000,-);
4. Etablissement de la valeur nominale par action à mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-);
5. Augmentation du capital social à concurrence d'un milliard neuf cent cinquante-sept millions huit cent soixante-six mille pesetas espagnoles (ESP 1.957.866.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions cent trente-quatre mille pesetas espagnoles (ESP 5.134.000,-) à un milliard neuf cent soixante-trois millions de pesetas espagnoles (ESP 1.963.000.000,-), par la création et l'émission d'un million neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-six (1.957.866) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de cinq cent trente-sept millions de pesetas espagnoles (ESP 537.000.000,-), investies des mêmes droits que les actions existantes;

6. Approbation des souscriptions suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions nouvelles</i>	<i>Prime d'émission assortie</i>
MERCAPITAL S.A., Calle Fortuny 6, E-28010 Madrid	1.338.817	ESP 366.949.333,-
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, Rokin 55, P.O. Box 243, 1012 KK Amsterdam (Pays-Bas)	619.049	ESP 170.050.667,-
Total:	1.957.866	ESP 537.000.000,-

7. Souscription et libération intégrale d'un million neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-six (1.957.866) nouvelles actions et de la prime d'émission y assortie de cinq cent trente-sept millions de pesetas espagnoles (ESP 537.000.000,-);

8. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un milliard neuf cent soixante-trois mille pesetas espagnoles (ESP 1.963.000.000,-), représenté par un million neuf cent soixante-trois mille (1.963.000) actions d'une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»;

9. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abolir temporairement la valeur nominale des actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en pesetas espagnoles, sur base du cours de change au 1^{er} avril 1997 (100,- ESP = 24,3395 LUF), ce qui porte le capital social à cinq millions cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-quatre pesetas espagnoles (ESP 5.135.684,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de mille six cent quatre-vingt-quatre pesetas espagnoles (ESP 1.684,-), pour le ramener à cinq millions cent trente-quatre mille pesetas espagnoles (ESP 5.134.000,-). Les actionnaires renoncent au remboursement du montant leur revenant et décident de l'affecter à la réserve légale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'établir la valeur nominale par action à mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un milliard neuf cent cinquante-sept millions huit cent soixante-six mille pesetas espagnoles (ESP 1.957.866.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions cent trente-quatre mille pesetas espagnoles (ESP 5.134.000,-) à un milliard neuf cent soixante-trois millions de pesetas espagnoles (ESP 1.963.000.000,-), par la création et l'émission d'un million neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-six (1.957.866) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) chacune, assorties d'une prime d'émission de cinq cent trente-sept millions de pesetas espagnoles (ESP 537.000.000,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver les souscriptions suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions nouvelles</i>	<i>Prime d'émission assortie</i>
MERCAPITAL S.A., prédésignée	1.338.817	ESP 366.949.333,-
THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, prédésignée	619.049	ESP 170.050.667,-
Total:	1.957.866	ESP 537.000.000,-

Intervention – Souscription – Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire MERCAPITAL S.A., prédésigné, lequel déclare souscrire un million trois cent trente-huit mille huit cent dix-sept (1.338.817) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale d'un montant d'un milliard trois cent trente-huit millions huit cent dix-sept mille pesetas espagnoles (ESP 1.338.817.000,-) et assorties d'une prime d'émission totale de trois cent soixante-six millions neuf cent quarante-neuf mille trois cent trente-trois pesetas espagnoles (ESP 366.949.333,-) par apport en liquide d'un milliard trois cent soixante-cinq millions sept cent soixante-six mille trois cent trente-trois pesetas espagnoles (ESP 1.365.766.333,-) et par apport en nature d'un billet à ordre émis par OCCIDENTAL HOTELES MANAGEMENT S.A., c/o José Abascal, 58, E-28003 Madrid, au bénéfice de MERCAPITAL S.A., lequel, par les présentes, a été transféré à et accepté par la société et qui a été évalué par les administrateurs à un montant de trois cent quarante millions de pesetas espagnoles (ESP 340.000.000,-) et sujet à un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ARTHUR ANDERSEN, société civile, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base du travail accompli et décrit dans notre rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature d'un billet à ordre pour un montant de ESP 340.000.000,- par MERCAPITAL, lequel correspond au moins en nombre et en valeur aux 266.753 actions à émettre en contrepartie par SIL INVESTMENTS S.A., avec une valeur nominale de ESP 1.000,- chacune et une prime d'émission totale y afférente de ESP 73.247.000,-.

ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Réviseur d'entreprises
Signatures»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis à la formalité de l'enregistrement avec elles.

Est ensuite intervenu aux présentes, l'actionnaire THE SUCALMER DEVELOPMENT CAPITAL INVESTMENT COMPANY BV, prédésigné,

lequel déclare souscrire un million trois cent trente-huit mille huit cent dix-sept (1.338.817) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale d'un montant d'un milliard trois cent trente-huit millions huit cent dix-sept mille pesetas espagnoles (ESP 1.338.817.000,-) et assorties d'une prime d'émission totale de trois cent soixante-six millions neuf cent quarante-neuf mille trois cent trente-trois pesetas espagnoles (ESP 366.949.333,-) par apport en liquide de sept cent quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-sept pesetas espagnoles (ESP 789.099.667,-).

Un montant de deux milliards cent cinquante-quatre millions huit cent soixante-six mille pesetas espagnoles (ESP 2.154.866.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un milliard neuf cent soixante-trois millions de pesetas espagnoles (ESP 1.963.000.000,-), représenté par un million neuf cent soixante-trois mille (1.963.000) actions d'une valeur nominale de mille pesetas espagnoles (ESP 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital, y compris la prime d'émission, sont évaluées à six cent sept millions deux cent trente-huit mille francs luxembourgeois (LUF 607.238.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.300.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, A. Sulkowski, P. Leyder, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 1997, vol. 829, fol. 52, case 9. – Reçu 6.102.442 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 1997.

J. Elvinger.

(34019/211/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

AGKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.824.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} septembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

Pour AGKOR S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1997, vol. 497, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34056/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1997.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 35.055.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDELCOVER S.A. ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.055 constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 30 janvier 1991, publié au Mémorial C, numéro 276 du 18 juillet 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Weber, directeur de société, demeurant à L-7313 Heisdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Elisabeth Schönckbecker, comptable, demeurant à L-8041 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Maria Niezgoda, secrétaire, demeurant à F-57700 Hayange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts, qui actuellement se lit comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, la gestion de toutes compagnies, sociétés ou associations de réassurances, la prise d'intérêt et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou qui sont de nature à favoriser le développement de ces activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.»

2) Elimination de la deuxième partie de l'article 5, qui se lit actuellement comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cents millions de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Après modification, l'article cinq se lit comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

3) Ajout du paragraphe suivant à la fin de l'article 8 actuel:

«Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.»

4) Modification de l'article 12 actuel des statuts:

«**Art. 12.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat, lequel ne pourra pas dépasser six ans. Le commissaire aux comptes dont le mandat vient à échéance est rééligible.

En outre, les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.»
pour le modifier comme suit:

«**Art. 12.** Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par la Commissariat aux Assurances.»

5) Modification de l'article 13 actuel des statuts:

«**Art. 13.** L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, directeurs ou commissaires aux comptes, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.»

pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs ou directeurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.»

6) Modification du premier paragraphe de l'article 14 actuel des statuts:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mars à onze heures et pour la première fois en 1992.»

pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mars à onze heures.»

7) Modification de l'article 18 actuel des statuts:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre 1991.»

pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

8) Modification de l'article 21 actuel des statuts:

«**Art. 21.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions des lois luxembourgeoises du 10 août 1915 et du 24 février 1984 sur les sociétés commerciales et sur les compagnies de réassurances et de leurs lois modificatives.»

pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.»

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurances, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'éliminer la deuxième partie de l'article 5, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 8 actuel:

«Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par la Commissariat aux Assurances.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs ou directeurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 14 actuel des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mars à onze heures.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 pour lui donner la teneur suivante.

«**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 actuel pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (30.000,- frs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Weber, E. Schönckbecker, M. Niezgodá, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 1997, vol. 829, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 1997.

J. Elvinger.

(34005/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND,
(anc. KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND).**

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A. (formerly KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A.) (the «Management Company») as Management Company to KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND (the «Fund»), the name of the Fund is changed to DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND.

Accordingly in article 1 KLEINWORT EUROPEAN BOND FUND is amended so as to read DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND.

In addition, all references in the Management Regulations to the former denomination of the Management Company shall be replaced by its new denomination and the reference to KLEINWORT BENSON INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED in article 1 shall be replaced by a reference to DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS (UK) LTD.

This amendment to the Management Regulations will come into effect five days after its publication in the Luxembourg Mémorial.

Luxembourg, as of 17th November 1997.

DRESDNER RCM EUROPEAN BOND
FUND MANAGEMENT S.A.
as Management Company
Signature

SAKURA BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
as Custodian for approval
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43960/260/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1997.

SALON DRAGANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4631 Oberkorn, 36B, rue des Mines.

R. C. Luxembourg B 44.339.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Pour SALON DRAGANA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(34010/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

S.E.R.I. PHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.E.R.I. PHARMA S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 16 novembre 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 56.151.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, qui désigne comme secrétaire, Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article douze des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Seil, P. Thill, R. Moraldi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1997, vol. 101S, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

E. Schlessler.

(34017/227/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

S.E.R.I. PHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

E. Schlessler.

(34018/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

TOP BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.849.

Rapport du conseil d'administration lors de l'assemblée ordinaire du 7 avril 1997

Après allocution, le Président donne la parole au Commissaire qui fait son rapport quant à la vérification des comptes et du bilan de la société.

Décharge est donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.

Le Conseil d'Administration

H. Burles

M. Laborde

J.-P. Laborde

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34038/700/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

SOFECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 9 septembre 1997, vol. 259, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(34025/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 29.211.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(34004/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

PARTICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 5 janvier 1998 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 novembre 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04194/526/14)

Le Conseil d'Administration.

RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.962.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 janvier 1998 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 novembre 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04284/526/14)

Le Conseil d'Administration.

SIGMA FOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 52.793.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra au siège social en date du lundi 22 décembre 1997 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 1996 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

I (04304/549/15)

Le Conseil d'Administration

Signature

PARIBAS DERIVATIVES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.298.

As the first Extraordinary General Meeting convened for November 17th, 1997 at 4.00 p.m. was unable to consider the points of the agenda set out below due to lack of quorum, you are hereby requested to attend the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of PARIBAS DERIVATIVES FUND to be held at the Company's registered office, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, on Monday, 22th December, 1997 at 4.00 p.m. for the purpose of considering the following Agenda:

Agenda:

- 1) to approve and ratify the Merger Proposal;
- 2) to approve the Merger of PARIBAS DERIVATIVES FUND (the «Company») with PARVEST, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, into the PARVEST World Equities and PARVEST International Bond Portfolios respectively
 - upon hearing the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg, and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies;
- 3) to accept the issue without charge of shares without par value corresponding to PARVEST World Equities and PARVEST International Bond respectively (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, as follows:
 - «Classic» accumulation registered shares to the exclusion of «B1» shares of PARVEST World Equities shall be allocated to the shareholders of the Global Futures Portfolio on basis of the shareholders' register of the latter on the day of the meeting and the number of such new accumulation shares to be allocated to the shareholders of the Global Futures Portfolio (including the entitlement to fractions of shares for any share of PARVEST World Equities which is not fully issued) shall be based on the ratio of exchange as shall correspond to the audited net asset value per share of the shares of PARVEST World Equities as compared to the audited net asset value per share of the shares of Global Futures Portfolio, in each case as the Effective Day;
 - «Classic» accumulation registered shares to the exclusion of «B1» shares of PARVEST International Bond shall be allocated to the shareholders of the Bond & Currency Futures Portfolio on basis of the shareholders' register of the latter on the day of the meeting and the number of such new accumulation shares to be allocated to the shareholders of the Bond & Currency Futures Portfolio (including the entitlement to fractions of shares for any share of PARVEST International Bond which is not fully issued) shall be based on the ratio of exchange as shall correspond to the audited net asset value per share of the shares of PARVEST International Bond as compared to the audited net asset value per share of the shares of Bond & Currency Futures Portfolio, in each case as the Effective Day;
- 4) to take note that, as a result of the merger, the Company shall be wound up and all its former shares in issue be cancelled on the basis that all assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to PARVEST, all as of the effective date as defined in the Merger proposal.

Decisions will be taken by this second Extraordinary General Meeting regardless of the proportion of capital represented. In order to be valid, resolutions shall be taken by at least two thirds of the votes of the shares present or represented.

The following documents are at the disposal of the Shareholders of the Company for inspection and copies thereof may be obtained, free of charge, from BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg:

- (i) the text of the Merger Proposal,
- (ii) the prospectus of PARVEST,
- (iii) the audited annual accounts of the Company at 31st March, 1995, 1996 and 1997,
- (iv) the audited annual accounts at the end of February 1995, 1996 and 1997 and, its semi-annual accounts at 31st August, 1997,
- (v) the reports of the Directors of the Company and of PARVEST,
- (vi) the special report of COOPERS & LYBRAND.

This convening notice and a form of proxy are sent to the registered shareholders registered on December 4th, 1997.

Shareholders who cannot attend the meeting are requested to send their proxy duly completed and signed at the registered office of the Company by mail to the attention of Mr Jean-Michel Loehr by no later than December 19th, 1997.

II (04210/755/58)

For the Board of Directors.

COMEDIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 25.030.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 11 décembre 1997 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (04216/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SHALIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 décembre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1997 et affectation du résultat.
3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1997.
5. Divers.

II (04254/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**EUROLOTTERIE S.A., LOTERIE EUROPEENNE MARKETING ET ADMINISTRATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 31.645.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 15 décembre 1997 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du Liquidateur;
2. Nomination d'un Commissaire-Vérificateur;
3. Fixation de la date et de l'ordre du jour de la troisième Assemblée prononçant la liquidation finale de la société;
4. Divers.

II (04259/507/15)

Pour le liquidateur.

EUROPEAN AMERICAN INVESTMENT CORP., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.645.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 12 décembre 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1996;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 1996;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur;
7. Divers.

II (04290/060/17)

Le Conseil d'Administration.
